

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 74 (2012)

**Heft:** 2

**Rubrik:** ASETA ; Nouvelles des sections

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouveau au comité : Pascal Furer

Député au Grand Conseil argovien, secrétaire cantonal de l'UDC et président de l'Association argovienne pour l'équipement technique de l'agriculture (AAETA), Pascal Furer siège maintenant au comité de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA). *Technique Agricole* lui a rendu visite à Staufen (AG) dans sa cidrerie.

**Dominik Senn**



Des relations très diverses avec l'agriculture : Pascal Furer, président de l'AAETA, vient d'être élu au comité de l'ASETA. (Photos: Ueli Zweifel/Dominik Senn)

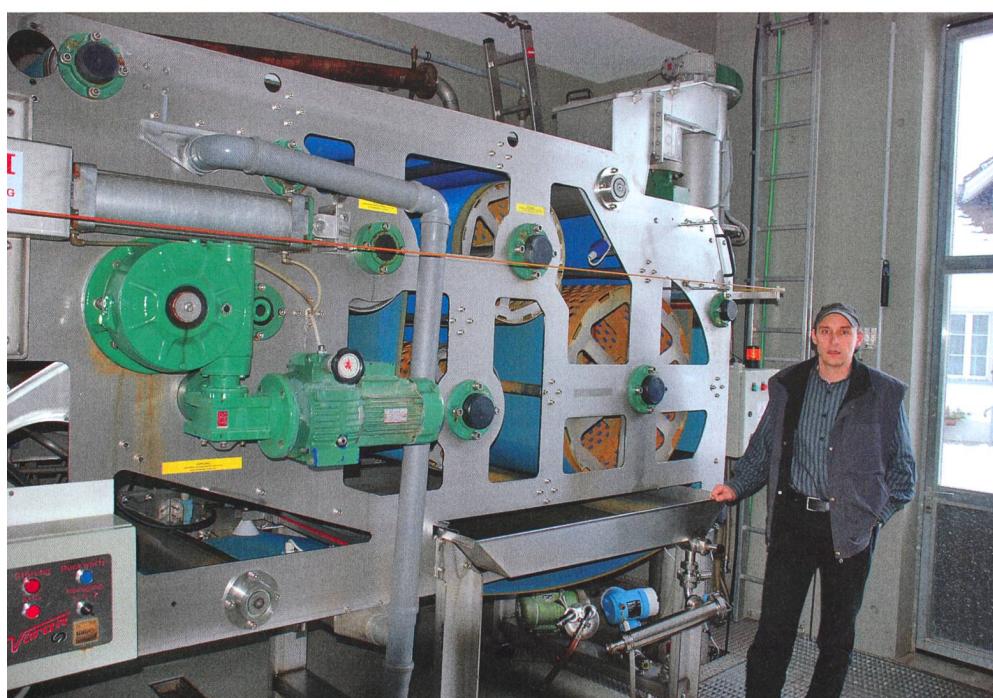
C'est une coutume: en guise de président, la section Argovie choisit toujours un député au Grand Conseil qui a des relations dans l'agriculture, une garantie pour préserver la défense des intérêts agricoles. Pas d'exception à cela lorsqu'en 2007 Hans Stutz, d'Ilsisberg, remet son mandat de président et que Pascal Furer, de Staufen (AG) lui succède à ce poste. C'est aussi à Staufen que son arrière-

grand-père gérait l'exploitation ainsi qu'une cidrerie locale. Né en 1971, Pascal Furer fait son apprentissage à la Landi de Maiengrün où il est confronté à de nombreuses machines agricoles, des pulvérisateurs aux moissonneuses-batteuses en passant par diverses récolteuses. En 2006, il coorganise le meeting des anciens tracteurs et fait aussi partie du comité d'organisation d'un Traktor Pulling

régional. Pascal Furer termine sa formation par une maîtrise fédérale de comptable, est élu gérant de la société viticole argovienne et reprend le secrétariat de l'UDC argovienne. Il donne également des cours au Centre agricole de Liebegg sur la valorisation des fruits. Pascal Furer siège au Grand Conseil depuis 2001. Ces conditions idéales ont ainsi favorisé des relations privilégiées avec le monde agricole.

## Défense des intérêts

« Ma tâche consiste à défendre les intérêts de l'association à l'échelon administratif et politique », déclare Pascal Furer. L'une de ses priorités est de préserver et d'améliorer les conditions-cadres pour les agriculteurs. « Mais les conflits éventuels ne sont pas à sous-estimer. » Il lutte, depuis des années – et il n'est pas seul – pour un assouplissement des directives de la Loi sur l'aménagement du territoire. L'enjeu est de pouvoir construire des bâtiments agricoles en zone agricole (placée hors des zones de construction) afin de mieux pouvoir les exploiter. Dans les bâtiments qui disposent de peu ou pas d'espace, Pascal Furer trouve qu'il est important d'autoriser les agrandissements. A l'avenir, certaines activités d'appoint non agricoles mais qui ont un lien étroit avec l'agriculture telles « L'aventure sur la paille », les chambres d'hôte ou toute autre activité socio-thérapeutique devront être privilégiées. Il relève aussi l'im-



Pascal Furer lors de l'installation de la presse à deux bandes de la marque Voran.



La toute dernière installation de fermentation pour le vinaigre, qui permet aussi de travailler pour des tiers.

portance de cette démarche, surtout pour les entreprises de travaux à façon. « Ce type de demandes doivent être résolues par la révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire, et de son ordonnance d'application », dit Pascal Furer. Le projet de la révision met l'accent sur le plan directeur cantonal comme instrument de coordination et d'orientation dans les cantons. A l'avenir, le développement des zones doit être renforcé par les plans directeurs cantonaux. En tant que membre du législatif, Pascal Furrer surveille la situation. Lorsque le canton d'Argovie, lors de la révision de son plan directeur, a voulu interdire toute construction dans les couloirs pour la faune sauvage, son intervention a porté ses fruits : les constructions sont maintenant permises dans ces couloirs pour autant que le passage des animaux soit encore garanti. « Dans ma position de président d'association, j'ai l'impression quelquefois de me battre contre des moulins à vent. Le Conseil d'Etat a par exemple rejeté notre plainte relative à l'interdiction de circuler sur la nouvelle voie d'accès Staffelegg Fricktal-Aarau en prétextant que mélanger le trafic normal avec des véhicules agricoles lents deviendrait trop dangereux dans le tunnel du Horental. Que les agriculteurs concernés fassent des kilomètres de détour est un fait souvent ignoré. » Pascal Furer se console : par ce type d'interventions, les autorités et la population sont tout de même sensibles aux soucis des minorités. « Il reste toujours quelque chose en mémoire qui encourage et apportera des solutions, un jour ou l'autre. » Si en tant que député du Grand-Conseil il demande un renseignement concernant l'expertise d'une remorque au Service des automobile, il sait bien « qu'une intervention de ma part ou provenant du directeur de



Dans son assortiment, un choix exclusif de vinaigres au vin blanc, un aceto meleco ainsi que d'autres vinaigres issus de fruits et de baies.

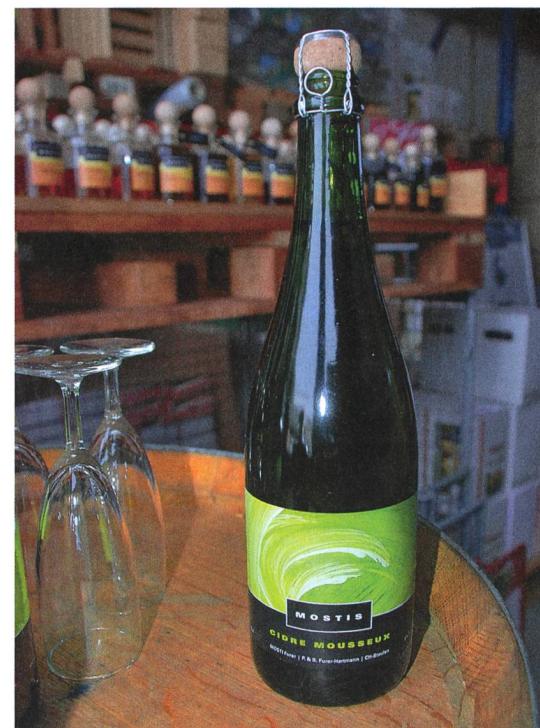
l'association ne restera pas sans réponse car je sais qui j'appelle et le fonctionnaire me connaît. Ce sont des détails qui font avancer les choses ».

### La communication est une force

« Je m'engage à défendre les intérêts d'une agriculture productive au sein de la section argovienne et je m'investis de la même façon, mais à un autre niveau, au comité de l'ASETA auquel j'ai été élu lors de la dernière Assemblée des délégués », affirme-t-il. « En tant que parlementaire, je peux aussi apporter mes connaissances. Communication, relations publiques et gestion de crise constituent mes principaux atouts. » Membre de la commission « Information » de l'ASETA, il agit à la fois de manière préventive et offensive, et non pas comme « éteignoir ». « Je veux pouvoir communiquer vers l'extérieur, sensibiliser le public aux requêtes de l'agriculture parce que celle-ci est souvent perçue comme un obstacle, surtout sur les routes. »

### Cidre et vinaigre

Les liens qui unissent Pascal Furer à l'agriculture, il les concrétise depuis qu'il a repris la cidrerie en 1989, restée inactive pendant quelques années. Pascal Furer commence alors à pasteuriser : « Depuis toujours, nos ancêtres ont produit du cidre sur l'exploitation ; jusqu'en 1938, avec une presse à levier et ensuite au moyen d'une presse de Bucher-Guyer. Nous avons pu satisfaire nos clients d'ici et d'ailleurs avec cette presse jusqu'en 1996. En 1997, nous avons mis en place une nouvelle installation : une presse à deux bandes de la marque Voran qui a permis un procédé efficace. Chaque client obtient ainsi le jus de ses propres pommes, pasteurisés et mis en bouteilles, Bag-in-Box ou en bidons.



Le cidre mousseux, fermenté en bouteille, de manière traditionnelle.

Depuis quelques temps avec son épouse Barbara, Pascal Furer produit des spécialités de vinaigre. Ces dernières sont fabriquées avec toutes sortes de fruits. Le jus est extrait des fruits, puis vinifié. Les bactéries naturelles du vinaigre transforment ensuite l'alcool en acide acétique. Ainsi naissent de fameux vinaigres, fruités. Pour ce faire, une toute nouvelle installation vient d'être mise en place. Elle remplace l'installation semi-professionnelle utilisée jusqu'alors et permettra également de distiller pour des tiers. La production actuelle est très variée : vinaigre de pomme clair ou trouble, ou barrique ou autres vinaigres issus de mûres, coings, poires, vin blanc, fraise, framboise et basilic ou même de l'aceto meleco (un vinaigre de pomme doux). L'une des spécialités de la maison est aussi le cidre mousseux qui se fait par fermentation traditionnelle. « Nous sommes une entreprise de service et nous réalisons tous les travaux touchant l'extraction des jus de fruits et de baies, à partir de 100 kg. » Ainsi poursuit Pascal Furer : « Les clients repartent immédiatement avec leur jus frais. Pour les jus pasteurisés, il faut attendre quelques jours. » La vente directe à la ferme a lieu tous les vendredis de 17 à 19 h (voir aussi [www.mosti.ch](http://www.mosti.ch)) ■



SVLT  
ASETA

# Cours de conduite

## Le cours G40

Après avoir réussi les examens des catégories F/G, les jeunes dès 14 ans peuvent suivre le cours G40. Inscrit dans le permis de conduire, le G40 autorise la conduite de tracteurs agricoles et de véhicules exceptionnels roulant à 40 km/h au maximum. Le G40 se déroule sur deux journées – 20 leçons au total – et le nombre de participants est limité à cinq. Grâce à un enseignement intensif, les conductrices et conducteurs de tracteur acquièrent des bases solides qui leur assurent une bonne maîtrise de conduite.

### Pour suivre le cours:

Un permis de conduire de cat. F/G.

**La première journée:** un tracteur roulant à 30 ou à 40 km/h, avec arceau de protection; les permis de circulation des véhicules, le document antipollution, la convocation au cours.

**La deuxième journée:** le tracteur et une remorque agricole.

**Prix du cours:** CHF 550.–. Le Fonds de sécurité routière ristourne un montant de CHF 100.–.

**La confirmation de l'inscription au cours G40 autorise les participants à s'exercer pendant un mois avec un tracteur roulant à 40 km/h, sans remorque.**

**La Vaudoise Assurances versera un montant de CHF 100.– à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance véhicule à moteur à toute personne qui a suivi le cours G40 (ou à un autre membre de sa famille habitant à la même adresse). Ce bon est valable deux ans à compter de la fin du cours G40.**

### Conditions générales

Les participants reçoivent la convocation et la facture à peu près deux semaines avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, un montant de CHF 60.– sera perçu pour les frais administratifs.

En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture. ■

Pour davantage d'informations  
[www.coursdeconduite.ch](http://www.coursdeconduite.ch)



Avec le soutien  
du Fonds  
de sécurité routière  
(FSR)



## Inscription au cours G40

Lieu et date du cours

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

NPA/lieu

Nº de tél. Portable

Nº du permis de conduire (position 5, format carte de crédit)

--	--	--	--	--	--	--	--

J'ai pris connaissance des conditions de ce cours

Date et signature

Signature du représentant légal  
ou du maître d'apprentissage

Envoyer à : ASETA, case postale, 5223 Riniken, tél. 056 462 32 00, fax 056 462 32 01, courriel : info@agrartechnik.ch

### Lieux des cours 2012

#### Sous réserve de changement

Aarberg BE	16.02+21.02	19.07+24.07	Lindau ZH	15.03+20.03	13.09+18.09
	29.03+03.04	26.07+31.07		12.04+17.04	15.11+20.11
	26.04+01.05	30.08+04.09	<b>Lyss BE</b>	13.09+18.09	15.11+20.11
<b>Balgach SG</b>	12.07+17.07	25.10+30.10		01.11+06.11	
			<b>Lyssach BE</b>	09.02+14.02	06.09+11.09
				29.03+03.04	18.10+23.10
				31.05+05.06	15.11+20.11
				14.06+19.06	
<b>Bazenheid SG</b>	22.03+27.03	09.08+14.08	<b>Marthalen ZH</b>	26.04+02.05	21.06+26.06
	03.05+08.05	25.10+30.10		25.05+31.05	05.07+10.07
	28.06+03.07	08.11+13.11	<b>Mettmenstetten ZH</b>	04.04+13.04	05.07+10.07
<b>Biberbrugg SZ</b>	08.03+13.03	05.06+13.06		24.05+29.05	23.08+31.08
	25.04+04.05	18.07+24.07	<b>Moudon VD</b>	25.04+02.05	09.08+14.08
	11.05+15.05			24.05+29.05	18.10+23.10
				12.07+17.07	
<b>Brunegg AG</b>	23.02+28.02	13.09+18.09	<b>Niederurnen GL</b>	29.03+03.04	20.09+25.09
	24.05+29.05	04.10+09.10		27.04+03.05	02.11+06.11
<b>Bülach ZH</b>	23.02+28.02	18.10+23.10		21.06+26.06	
	12.07+17.07		<b>Nyon VD</b>	22.03+27.03	22.11+27.11
<b>Bulle FR</b>	28.03+04.04	15.08+22.08		15.11+20.11	
	26.04+01.05	13.09+18.09	<b>Oensingen</b>	01.03+06.03	19.07+24.07
	09.05+16.05	26.09+03.10		10.05+15.05	02.11+06.11
	23.05+30.05	18.10+23.10	<b>Saanen BE</b>	25.05+29.05	23.08+28.08
	06.06+13.06	24.10+31.10		19.07+24.07	20.09+25.09
	09.07+18.07		<b>Salez SG</b>	01.03+06.03	09.08+14.08
<b>Claro TI:</b> sur demande				26.04+01.05	18.10+23.10
<b>Corcelles-près-Payerne VD</b>	14.03+21.03	12.09+19.09		08.06+12.06	
	20.06+27.06	07.11+14.11	<b>Schöftland AG</b>	24.05+29.05	13.09+18.09
	29.08+05.09			01.03+06.03	07.06+12.06
<b>Courtételle JU</b>	12.04+17.04	23.08+28.08		12.04+17.04	16.08+21.08
	31.05+05.06	20.09+25.09		10.05+15.05	18.10+23.10
	04.07+10.07		<b>Schwyz</b>	29.03+03.04	05.07+10.07
<b>Düdingen FR</b>	15.03+20.03	06.09+11.09		01.03+06.03	14.06+19.06
	10.05+15.05	25.10+30.10	<b>Sion VS</b>	21.06+26.06	25.10+30.10
	05.07+10.07			06.09+11.09	
<b>Frauenfeld TG</b>	08.03+13.03	26.07+31.07	<b>Sissach BL</b>	01.03+06.03	16.08+21.08
	05.04+10.04	06.09+11.09		21.06+26.06	
	18.05+22.05	18.10+23.10	<b>Sitterdorf TG</b>	15.03+20.03	19.07+24.07
	21.06+26.06	01.11+06.11		19.04+24.04	30.08+04.09
<b>Gossau ZH</b>	01.03+06.03	17.07+25.07		24.05+29.05	11.10+16.10
	24.04+02.05	23.08+28.08		28.06+03.07	
	06.06+12.06	11.10+16.10	<b>Kägiswil OW</b>	12.04+17.04	27.09+03.10
<b>Hohenrain LU</b>	23.03+29.03	23.08+28.08		19.07+24.07	
	10.05+15.05	25.10+30.10	<b>La Sarraz VD</b>	19.04+24.04	23.08+28.08
	28.06+03.07			10.05+15.05	06.09+11.09
<b>Ilanz GR</b>	26.04+01.05	16.08+21.08		08.06+12.06	02.11+06.11
<b>Interlaken BE</b>	19.04+24.04	23.08+28.08		07.06+10.07	
			<b>Sursee LU</b>	15.03+20.03	09.08+14.08
<b>Kägiswil OW</b>	12.04+17.04	27.09+03.10		26.04+01.05	23.08+28.08
	19.07+24.07			10.05+15.05	06.09+11.09
<b>La Sarraz VD</b>	19.04+24.04	23.08+28.08		08.06+12.06	02.11+06.11
	10.05+15.05	06.09+11.09		05.07+10.07	
	07.06+11.06		<b>Tramelan BE</b>	21.06+26.06	27.09+02.10
<b>Landquart GR</b>	15.03+20.03	16.08+21.08		16.08+21.08	01.11+06.11
	26.04+01.05	06.09+11.09			
	24.05+29.05	04.10+09.10	<b>Tuggen SZ</b>	05.04+11.04	06.07+11.07
	05.07+10.07			10.05+15.05	22.11+27.11
<b>Langnau i. E. BE</b>	16.02+21.02	14.06+19.06	<b>Visp VS</b>	14.06+19.06	12.09+18.09
	08.03+13.03	12.07+17.07			
	15.03+20.03	09.08+14.08	<b>Willisau LU</b>	22.03+27.03	18.05+22.05
	05.04+10.04	20.09+25.09		03.05+08.05	30.08+04.09
	19.04+24.04	04.10+09.10	<b>Zweisimmen BE</b>	04.05+08.05	23.08+28.08
	31.05+05.06	08.11+13.11		19.07+24.07	20.09+25.09
<b>Les Hauts-Geneveys NE</b>	29.03+03.04	29.08+04.09	<b>Zwingen BL</b>	01.03+06.03	16.08+21.08
	16.05+22.05	11.10+16.10			
	08.08+13.08				

# Assemblée générale



Vendredi 10 février 2012, 9 h 30

Domaine de Savolar à Illarsaz

Famille Angst

1893 Muraz (Collombey)/VS

## Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Procès-verbal
3. Rapport du président
4. Compte de l'exercice 2011
5. Elections
6. Divers

Après la séance, visite du domaine suivie d'une raclette



Neuchâtel

## Cours pour obtenir le permis G

Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi, et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la Brigade de la circulation routière et de la Police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du Service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de Pâques, soit :

Cernier	Mardi 10 avril 2012	9 h 00 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 00
	Jeudi 12 avril 2012	9 h 00 à 10 h 30	
	Vendredi 13 avril 2012	13 h 20	Examens
Fleurier	Mercredi 11 avril 2012	9 h 00 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 00
	Jeudi 12 avril 2012	14 h 00 à 15 h 30	
	Vendredi 13 avril 2012	13 h 45	Examens

# Assemblée générale



Vendredi 24 février 2012 à 13 h 15

Relais de la Croisée à Malvilliers

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination de scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 janvier 2011
4. Rapports du président, du gérant et des vérificateurs des comptes
5. Discussion et approbation de ces comptes
6. Admissions et démissions
7. Nomination des vérificateurs des comptes
8. Cotisation 2013
9. Propositions individuelles
10. Divers

Le président Bernard Stähli et le gérant Bernard Tschanz

## Suite à cette assemblée, un exposé vous est proposé par :

**Roger Stirnimann**, chef de projet d'organisation chez Ammann Langenthal, sur : La technologie du moteur diesel pour les normes de gaz d'échappements 3B/4 et la conséquence pour les utilisateurs.

## La section neuchâteloise remercie les maisons suivantes pour leur soutien :

La maison Blaser AG Swisslube, Hasle-Rüegsau

La maison Bio 3G

Margot Mazout, succursale du groupe Charmettes SA, Sous le Pré 19, 2014 Bôle

**Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 16 mars 2012 dernier délai, à: Bernard Tschanz, ch. de Biolet 9, 2042 Valangin. Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement.**

Nom :	Prénom :
Date de naissance complète :	Prénom du père :
Adresse exacte :	NPA :
Domicile :	Tél. :
Membre ANETA : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Emplacement choisi : Cernier <input type="checkbox"/> Fleurier <input type="checkbox"/>	
Pour Cernier uniquement, possibilité de manger sur place :	
Dîner : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Dès que nous serons en possession de vos inscriptions, nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !	



La section JU organisera la finale suisse du Championnat de conduite de tracteurs 2012. Cette manifestation de grande importance se déroulera le dimanche 26 août 2012 sur l'exploitation « Chaumont », famille Hansruedi Röthenmund à Saignelégier.

## Assemblée générale



Jeudi 8 mars 2012, à 10 h 15  
au Restaurant du Casque d'Or,  
Centre de la Protection civile à Gollion

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 février 2011
2. Rapport du comité
3. Comptes 2011
4. Election de la Commission de gestion
5. Admissions/démissions
6. Cotisations 2012
7. Permis G et cours de conduite G40
8. Programme d'activités 2012
9. Divers et propositions individuelles  
(à faire parvenir par écrit au président: Michel Lugeon,  
route d'Eclépens 9, 1306 Daillens, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2012)

### Conférences

10. **Informations** sur les modifications de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) par Bertrand Dubois, du SAN.
11. **Présentation** des deux systèmes de filtration des gaz d'échappement: AdBlue et Filtre à particules, par Louis-Claude Pittet, enseignant en mécanique à l'Ecole d'agriculture de Marcellin.

**Fondue bourguignonne** à CHF 30.–: inscription obligatoire auprès de Anne-Lise Amez-Droz au tél/fax: 021 864 59 25 ou par courriel: alamez-droz@bluewin.ch, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2012.

## Assemblée générale



Mercredi 29 février 2012 à 10 h au Centre des Loisirs à Saignelégier

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'AG du 23 février 2011
2. Rapport du président
3. Rapport du gérant
4. Elections
5. Admissions & démissions
6. Rapports des moniteurs et des experts
7. Compte 2011
8. Cotisation
9. Budget 2012
10. Cours pour permis G et cours de conduite G 40
11. Pulpés 2011
12. Finale Suisse du gymkhana 2012
13. Activités 2012
14. Divers

Le président Pierre Sommer et le gérant Philippe Chevillat.



### CARBURANT

La section vaudoise remercie les maisons suivantes pour leur soutien et recommande à ses membres de leur donner la préférence:

**AGROLA-Renens/SIMOND SA-Bussigny/  
PERRIN Carburants-Payerne  
GROUPE CHARMETTES SA, succursale  
Ruey-Termoplan-Lausanne  
BUCHER AG MOTOREX/BLASER AG SWISSLUBE,  
Hasle-Rüegsau**